DELIBERATION N° CC / 17 / 483



communauté d'agglomération www.beaunecoteetsud.com

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 JUIN 2017

Date d'envoi de la convocation : 23 Juin 2017 Nombre de Conseillers en exercice : 93

Nombre de Déléqués titulaires ou suppléants présents : 68

Nombre de Procurations: 16 Nombre de Votants: 84

Date d'affichage du compte rendu: 6 Juillet 2017

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le : 6 Juillet 1017

PRESIDENCE DE : M. Alain SUGUENOT.

Présents:

Titulaires:

Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Delphine Jean-Francois BOUTEILLER-DESCHAMPS. Marie-France BRAVARD. CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Philippe FALCE, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVAILLE, Philippe ROUX, Gabriel FOURNIER, MORY, René L'EXCELLENT, Michel PICARD. Estelle Jean-Noël BERNARD-BRUNAUD, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Patricia ROSSIGNOL, Christophe MONNOT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Patricia Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc RACKLEY, PRENEY, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Chantal GAUTHRAY, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Jérôme FLACHE, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, M. QUINET, Serge GRAPPIN, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jean MAREY.

Suppléants:

M. Serge COULON (Suppléant de SANTENAY).

Délégués ayant donné procuration :

Mme Nadine BELISSANT-REYDET à Isabelle BIANCHI.

M. Raphaël BOUILLET à Mme Danièle JONDOT-PAYMAL, Mme Anne CAILLAUD à Mme Marie-France BRAVARD,

M. Frédéric CANCEL à Thibaut GLOAGUEN, Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,

Mme Ariane DIERICKX à Mme Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS,

M. Alexis FAIVRE à M. Philippe FALCE,

M. Fabrice JACQUET à M. Jean-François CHAMPION,

Mme Marie-Laure RAKIC à Mme Virginie LONGIN,

M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU à M. Philippe ROUX.

M. Jean-Benoît VUITTENEZ à M. Stéphane DAHLEN,

Mme Martine BOUGEOT à M. Patrick FERRANDO,

Mme Michèle RODIER à Mme Catherine PAPPAS,

Mme Sandrine ARRAULT à M. Michel PICARD,

Mme Chantal MITANCHEY à Franck CHAMBRION,

M. Guillaume d'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Délégués Absents non suppléés et non représentés :

Mme Justine MONNOT, Mme Carla VIAL, M. Marc DENIZOT, M. Thierry LAINE, M. Pascal MALAQUIN, Mme Claude CORON, M. Jean CHEVASSUT, M. Jacques

FROTEY, M. Bernard NONCIAUX.

Secrétaire de séance : M. Thibaut GLOAGUEN.

ADHESION AU SICECO:

M. Xavier COSTE, rapporteur, indique que la possibilité d'adhérer au SICECO a été offerte récemment aux établissements publics de coopération intercommunale. Cette adhésion permettrait à la Communauté d'Agglomération de bénéficier des mêmes aides financières que celles qui sont accordées aux communes dans les compétences déléguées à ce Syndicat.

Jusqu'à ce jour, les domaines de compétences dans lesquels intervient le SICECO, ne concernaient que très peu, voire pas du tout, la Communauté d'Agglomération.

Cependant, dans le cadre de la prise de compétence « Développement Economique/Loi NOTRE » et des transferts de zones d'activités qui en résultent, celle-ci va devoir gérer un patrimoine routier important équipé des réseaux d'éclairage public propriété des communes avant ces transferts.

Cette gestion inclut le renouvellement des points lumineux, les extensions des réseaux et les améliorations diverses à leur apporter, autant d'interventions sur lesquelles le SICECO apporte des aides financières.

Dès lors que la Communauté d'Agglomération adhérera au SICECO, elle pourra également passer avec lui des conventions pour des services ponctuels et bien déterminés dans les domaines des énergies renouvelables et de la planification énergétique.

Le rapporteur précise que cette demande d'adhésion doit intervenir avant décembre 2017 pour que le SICECO puisse la prendre en compte dans sa modification statutaire qui sera soumise à son assemblée en décembre 2017 pour être opérante à partir de 2018.

Il est donc proposé que la Communauté d'Agglomération sollicite son adhésion au SICECO au titre de la compétence éclairage public pour la gestion des équipements situés en dehors de BEAUNE, la gestion des équipements de la Ville étant assurée dans le cadre d'un Partenariat Public Privé (PPP). Le coût de cette adhésion est de 2,5 \in par point lumineux/an.

Le Conseil de Communaute, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au SICECO, au titre de la compétence éclairage public, pour la gestion des équipements situés en dehors de BEAUNE, à partir du 1^{ER} Janvier 2018,
- autorise le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette adhésion.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT

COMMUNITÉE PRESIDENT et par délégation
D'AGGLONIANT DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
CHACHY
NOLAY

POUR EXTRACTION PONS

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération Conseil Communautaire du 29 Juin 2017 : Adhésion au SICECO

Date de transmission de l'acte :

06/07/2017

Date de réception de l'accusé de

06/07/2017

réception:

Numéro de l'acte :

17-483 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

021-200006682-20170629-17-483-DE

Date de décision :

29/06/2017

Acte transmis par :

Christine BOULIGAUD

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

8. Domaines de competences par themes

8.4. Amenagement du territoire